HUMANITÉ. 

BIENFAISANCE.

Paris, le 28 Brumaire an 10 de la République française, une et indivisible.

Le Comité de Bienfaisance, aux Préfets des Départemens.

CITOYEN PRÉFET,

Depuis long-temps notre Comité emploie, avec le plus grand succès, pour les indigens de notre division, un remède bienfaisant et salutaire : nous avons pensé qu'il étoit important de vous le faire connoître ; ce sont les Grains de Santé du docteur Franck : c'est un purgatif dont l'action est la plus douce et la moins fatigante ; nos officiers de santé en ont constamment éprouvé les meilleurs effets. Nous vous invitons de le faire adopter en faveur des indigens de votre préfecture. Le plus grand avantage qui doit vous déterminer à en propager l'usage, c'est l'économie : une boîte de trois francs vous donnera les moyens d'être utile à ving-cinq personnes, tandis qu'une médecine noire et dégoûtante coûte vingt ou trente sols.

Nous avons cru qu'il suffiroit d'indiquer à votre philantropie les avantages précieux de ce médicament, afin que vous vous empressiez de le faire adopter en faveur des pauvres : au surplus, ce remède, approuvé par le gouverne-

ment, peut suppléer les boîtes médicamentales que l'ancien régime envoyoit aux intendans.

Salut et considération,

GUIGNARD, BLONDEL, REYNE,
MOREAU, président D. m.

PETIT, D. LAMY, adj.

MICHAULT, Officier de santé. MELLET, Officier de santé.

BELLIER, Officier de santé.

Vu en légalisation des signatures des citoyens Guignard, Blondel, Reyne, Petit, Lamy, Michault, Mellet et Bellier. A la mairie du sixième arrondissement de Paris, le 2 frimaire an 10 de la République française.

GALLET, Secrétaire. SOUHART, Adjoint. BRICOGNE, Maire.

Vu par moi Préfet du département de la Seine,

FROCHOT.

MÉJEAN, secrétaire-général.

Vu par moi Ministre de l'Intérieur,

CHAPTAL.